

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1094**

commune (s) : Francheville - Lyon 3° - Bron - Oullins - Vénissieux - Givors

objet : Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir, de déclarations préalables et de permis de construire

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1094**

commune (s) : Francheville - Lyon 3° - Bron - Oullins - Vénissieux - Givors

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir, de déclarations préalables et de permis de construire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments - service opérations et équipements délégués - unité déconstruction dépollution - vient de faire parvenir au Bureau des nouvelles demandes de permis de démolir, de déclarations préalables et de permis de construire.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de construire et de démolir ainsi que les déclarations préalables. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé d'autoriser monsieur le président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de démolir :**- Francheville :**

. place de l'Europe - aménagement de la place,

- Lyon 3° :

. 84, avenue Lacassagne - sécurité, insalubrité,

- Bron :

. 12, rue Marcel Bramet - aménagement public,

- Oullins :

. 67, rue Pierre Semard - aménagement des berges de l'Izernon,

- Vénissieux :

. 16, rue Pasteur - vétusté ;

Déclaration préalable :

- *Givors* :

. 14, rue Joseph Faure - construction d'une clôture suite à démolition ;

Permis de construire :

- *Lyon 3°* :

. 20, rue du Lac - restructuration du restaurant administratif,

. 20, rue du Lac - permis de construire à titre précaire pour le restaurant provisoire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à :

a) - déposer les demandes de permis de démolir, de déclarations préalables et de permis de construire précitées,

b) - accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.